




COMMUNE DE VÉTHEUIL
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

VI : Emplacements réservés

ARRET PROJET	Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 17/05/2024	<p>Le Maire Dominique HERPIN-POULENAT</p> 
ENQUETE PUBLIQUE	Vu pour être annexé à l'arrêté du Maire en date du	

Vétheuil

Plan Local d'Urbanisme

L'inscription d'un emplacement réservé au PLU permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.

Les emplacements réservés sont au nombre des zones spéciales susceptibles d'être délimitées par les PLU en application de l'article L. 151-41°. Réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général, aux espaces verts ou aux programmes de logement social, ces emplacements traduisent un engagement des collectivités publiques relatif aux équipements publics projetés sur leur territoire.

VETHEUIL

Plan Local d'Urbanisme Liste des emplacements réservés

N°	Désignation de l'opération	Bénéficiaire	Superficie approximative
1	Création d'une aire de stationnement Supprimé car acquis par un particulier depuis l'arrêt projet	Commune	420 m ²
2	Création d'une aire de stationnement	Commune	1450 m ²
3	Aménagement d'un espace public paysager	Commune	7000 m ²
4	Création d'une aire de stationnement	Commune	520 m ²
5	Extension d'une aire sportive paysagère	Commune	4230 m ²
6	Création d'un accès	Commune	160 m ²